





# MÉMORANDUM EN PERSPECTIVE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2024

Plus de science pour une meilleure Justice | NICC - INCC 2029

#### PLUS DE SCIENCE POUR UNE MEILLEURE JUSTICE

La nouvelle législature verra l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie s'installer dans de nouvelles infrastructures. Cet investissement considérable de l'État fédéral dans ses infrastructures scientifiques au service de la justice incite l'INCC à se tourner vers l'avenir et à s'interroger sur son rôle en tant que centre d'expertise.

Ce mémorandum présente trois propositions au travers desquelles l'INCC traduit son ambition d'éclairer davantage la justice par la science, dans le respect de ses missions et de ses valeurs de neutralité, d'intégrité, de compétence et de cohérence.

L'INCC souhaite ainsi nourrir la réflexion des acteurs politiques et opérationnels, ouvrir le dialogue et contribuer à améliorer durablement la sécurité et la justice au bénéfice de l'ensemble de la population.

#### **EXPERTISE FORENSIQUE & RECHERCHE CRIMINOLOGIQUE**



L'Institut National de Criminalistique et de Criminologie est l'établissement scientifique fédéral au service de la justice. Placé sous l'autorité directe du ministre de la Justice et rattaché au Service Public Fédéral Justice, l'INCC agit en toute autonomie et indépendance vis-àvis des autorités judiciaires et des services de police. C'est un lieu unique où interagissent sciences forensiques et criminologie.

Cette interaction différencie notre établissement de la plupart des instituts forensiques ou centres de criminologie dans le monde et nous offre une plus-value unique. L'expertise forensique nourrit la réflexion criminologique, et inversement l'approche criminologique éclaire la stratégie forensique.

Cette double perspective étaie la contribution de l'institut au fonctionnement de la justice.

## **UNE ÉVOLUTION LOGIQUE**

Depuis la création de l'INCC il y a 30 ans, les rapports entre la justice et les sciences ont fortement évolué. Les techniques d'analyse toujours plus performantes et accessibles ont bouleversé la manière dont les enquêtes policières et judiciaires sont menées. Prenons l'exemple des analyses ADN. Alors qu'il y a 30 ans, elles n'en étaient encore qu'à leurs prémices, aujourd'hui, elles sont incontournables dans des dossiers toujours plus nombreux. Des approches plus complexes alliant différentes techniques d'expertise ou exploitant des bases de données forensiques se mettent également en place pour mieux comprendre les phénomènes criminels. L'informatisation de la justice, quant à elle, a ouvert de nouvelles perspectives d'analyse de la criminalité et des actions des autorités judiciaires et policières. Par ailleurs, l'évaluation des actions et des politiques publiques est plus importante que jamais. Non seulement pour respecter nos obligations internationales, mais aussi parce que les principes démocratiques et de bonne gouvernance plaident pour davantage de transparence et de responsabilisation des autorités. Bref, autant d'éléments requérant une évolution constante, soutenue par la recherche criminologique.

Les notions de Evidence-Based Justice ou de « politique informée par la science » sont le fil conducteur du présent mémorandum. Les pratiques Evidence-Based sont nées dans le monde médical et affirment la nécessité de fonder le choix des soins administrés au patient sur des connaissances scientifiques. Dans notre pays, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) a contribué à l'ancrage de cette approche dans la politique des soins de santé. Les défis liés aux problèmes d'organisation et de financement qui se posent dans les soins de santé trouvent écho dans le domaine de la justice : besoins en augmentation perpétuelle, émergence des nouvelles technologies, évolution des attentes d'efficacité et d'accessibilité vis-à-vis de la justice, hausse des coûts, etc. Tous ces facteurs plaident en faveur de réformes de la justice, lesquelles requièrent un soutien scientifique accru.

## **DÉFIS À RELEVER**

S'inscrivant dans la lignée des missions actuelles de l'institut, le présent mémorandum met en évidence trois défis concrets auxquels notre pays doit faire face et auxquels l'INCC peut répondre grâce à son expertise scientifique :



#### UN CENTRE FÉDÉRAL D'EXPERTISE « CRIMINOLOGIE »

pour mieux éclairer la Justice



#### UN SERVICE SCIENTIFIQUE FÉDÉRAL « MÉDECINE LÉGALE »

pour augmenter le nombre d'autopsies et faire face aux catastrophes



#### UN CENTRE FÉDÉRAL D'EXPERTISE MULTIDISCIPLINAIRE « DROGUES »

pour mieux soutenir la lutte contre la droque

## UN CENTRE FÉDÉRAL D'EXPERTISE « CRIMINOLOGIE »

Surcharge du personnel, manque de moyens, répercussions des phénomènes sociaux (notamment liés à la numérisation), évolution des pratiques professionnelles et des métiers, nouvelles attentes de la population, mais aussi nouvelles cultures de management, tels sont les nombreux défis que les acteurs et les dirigeants de la justice doivent dorénavant relever.

Mais ces défis sont aussi l'occasion de réfléchir à l'instauration de nouveaux modes opératoires ou à la refonte des anciens. C'est le moment idéal pour intégrer davantage l'expertise scientifique dans les choix politiques, stratégiques et managériaux ainsi que dans la gestion quotidienne des tâches dévolues à la justice. Et qui de plus apte que l'INCC pour créer les savoirs nécessaires, collecter et valider les données utiles et mettre les connaissances scientifiques à la disposition des décideurs et des acteurs opérationnels? Il est plus important que jamais que notre justice soit éclairée, nourrie et guidée par les sciences.

Si l'ambition est considérable, elle peut se réaliser graduellement au travers de la création de cellules dédiées à des problématiques spécifiques, destinées à créer l'expertise nécessaire, à son ancrage et à sa mise à disposition des acteurs du monde de la justice et de la sécurité. L'INCC a déjà initié cette évolution en instaurant une cellule permanente consacrée à l'étude de la récidive et des carrières criminelles.

## LA CRIMINOLOGIE POUR MIEUX INFORMER LA JUSTICE

#### **DEUX AXES PRIORITAIRES:**

- Étayer scientifiquement l'évaluation des politiques publiques en matière de justice
- Améliorer l'expérience des citoyens en contact avec la justice

#### ÉTAYER SCIENTIFIQUEMENT L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE JUSTICE

Il est crucial de développer des capacités d'évaluation des politiques publiques en matière de justice. À cette fin, il convient d'introduire des outils de diagnostic et de suivi permettant à la justice de fonder ses évaluations sur des données fiables. Ces outils devront s'appuyer sur des connaissances les plus rigoureuses et objectives possible. Leur conception nécessitera un soutien scientifique spécifique, sous la forme d'analyses des actions et des politiques publiques. Il s'agira ici d'initier et d'accompagner un processus menant à terme à l'instauration d'une justice informée et soutenue par les connaissances scientifiques.

Du fait de ses compétences et de sa position privilégiée, l'INCC est la structure la plus appropriée pour accueillir une cellule de soutien scientifique à l'évaluation des politiques publiques et des actions des autorités en matière de justice. Sa mission consistera à élaborer des démarches scientifiques répondant aux besoins de toutes les parties impliquées dans la chaine pénale et le monde politique pour :

- Soutenir scientifiquement la conception, la validation et la mise en place d'instruments quantitatifs et qualitatifs permettant l'évaluation des effets, de l'efficience et de l'efficacité des politiques publiques en matière de justice;
- Procéder à des recherches permettant d'évaluer le fonctionnement de la justice et de soutenir ses efforts de réforme;
- Accompagner le personnel politique dans la mise en place d'une culture d'évaluation des politiques publiques;
- Assurer une veille scientifique dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques;
- Mener des recherches sur le rôle, les limites et l'impact des sciences forensiques.

#### AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES CITOYENS EN CONTACT AVEC LA JUSTICE - SE PENCHER SUR LE SORT DES VICTIMES

La directive européenne de 2012<sup>1</sup> et la Convention d'Istanbul<sup>2</sup> de 2011 imposent à la Belgique de veiller à l'amélioration permanente du statut des victimes au sein de la justice. Ces textes témoignent d'un souci croissant pour le sort des victimes, qu'il s'agisse de leur accueil dans les services de première ligne (police, maisons de justice, etc.), de la manière dont elles sont prises en considération lors du traitement de leur dossier, de l'aide qui leur est fournie sur les plans psychologique, juridique ou financier, ou encore de l'attention qui leur est prêtée au stade de l'exécution des peines et des mesures. Ces textes font écho à une demande plus globale des citoyens, qui réclament une justice plus humaine, plus accessible et plus respectueuse de leurs droits et intérêts.

Néanmoins, notre pays n'est toujours pas en mesure d'évaluer systématiquement l'évolution des phénomènes de victimisation ni l'évolution de la conformité des pratiques aux exigences des instruments normatifs précités.

L'INCC mène depuis des années des recherches pointues en matière de victimologie, mais il importe aujourd'hui d'aller au-delà des études ponctuelles. Il faut se donner les moyens d'une politique de recherche intégrée, pensée à moyen et long terme, à même de satisfaire les besoins des différentes composantes de la chaine pénale, mais aussi d'éclairer les législateurs compétents.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012, établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité et remplaçant la décision-cadre 2001/220/JAI du Conseil.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du 24 avril 2011

#### AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES CITOYENS EN CONTACT AVEC LA JUSTICE - SE PENCHER SUR LE SORT DES VICTIMES

À cette fin, la Belgique doit se doter d'une structure de recherche permanente en matière de victimologie, chargée de :

- Mettre en place un baromètre du sort des victimes, documentant de manière périodique à la fois l'évolution des politiques publiques et de la prise en charge des victimes par la justice;
- Développer des études longitudinales de victimisation;
- Mener des recherches de victimologie en cas de demande spécifique d'un acteur de la justice afin d'éclairer le vécu par les victimes de leur parcours judiciaire, leurs attentes et leurs besoins ainsi que leur profil;
- Réaliser des études sur les effets des politiques publiques spécifiques, mises en place au bénéfice des victimes.

Cette proposition s'inscrit dans la foulée de la loi #StopFéminicide³ qui confie à l'INCC la mission de piloter l'analyse des dossiers de féminicides dans le but de soutenir la réflexion sur l'amélioration de la prise en charge des victimes potentielles.

3 Loi du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences.

## CRÉER UN SERVICE SCIENTIFIQUE FÉDÉRAL « MÉDECINE LÉGALE »

En Belgique, une autopsie n'est pratiquée que dans 1 à 2 % des décès. Selon les estimations, environ 70 décès suspects passent inaperçus dans notre pays chaque année.

Dans de très nombreuses enquêtes, le médecin légiste est le premier expert à intervenir. Ses actes ne se limitent pas au seul constat des coups et blessures sur des victimes, des suspects et des cadavres. Il prélève des échantillons corporels ou de microtraces, transmis ensuite à d'autres spécialistes. La médecine légale occupe également une place toute particulière dans l'enquête criminelle dans la mesure où le corps d'une victime constitue souvent le premier élément à «interroger» pour comprendre le déroulement des faits<sup>4</sup>.

Sous la législature en cours, le gouvernement a décidé de créer deux instituts universitaires d'ici 2024. L'ambition, à terme, est de fournir à la Belgique cinq centres de ce type. Ceux-ci devraient permettre de pratiquer un plus grand nombre d'autopsies et de détecter davantage de décès suspects.

Comme nos institutions sœurs, l'IRCGN en France et le NFI aux Pays-Bas, l'INCC a toujours eu une vocation multidisciplinaire. La plus-value de cette multidisciplinarité est aujourd'hui reconnue et transparait notamment dans des projets tels que le projet Code 37, où la bonne entente entre nos conseillers



<sup>4</sup> <u>Département Médecine Légale et Odontologie (DMLO) - PJGN</u> (interieur.gouv.fr)

## CRÉER UN SERVICE SCIENTIFIQUE FÉDÉRAL « MÉDECINE LÉGALE »

forensiques et nos experts en identification génétique, en microtraces et en toxicologie offre les meilleurs résultats possible dans des dossiers d'agression sexuelle.

Contrairement à nos deux homologues néerlandais et français, l'INCC n'a jamais disposé d'expertise en médecine légale. Or médecine légale, science forensique, toxicologie, analyse des fibres et analyses génétiques sont des disciplines qui s'entremêlent. Fort heureusement, nos nouvelles infrastructures vont enfin remédier à cette anomalie. La construction d'un service spécialisé dans les examens médico-légaux post-mortem est effectivement prévue.

Le Service scientifique fédéral de médecine légale sera intégré aux laboratoires de balistique, toxicologie, identification génétique et microtraces au sein de l'INCC. Cette multidisciplinarité le distinguera des instituts universitaires de médecine légale qu'il viendra compléter.

Outre la multidisciplinarité, l'accent sera mis sur les lacunes du paysage médico-légal actuel. En Belgique, aucun service médico-légal n'est équipé pour mener des enquêtes CBRN (chimique, biologique, radiologique ou nucléaire). Aucun site n'est réellement en mesure non plus de faire face à une catastrophe de masse. Le nouveau bâtiment permettra d'instaurer un centre «post-mortem» de nouvelle génération, conforme aux bonnes pratiques de gestion des catastrophes et aux exigences légales. Situé à un endroit stratégique, à proximité de l'hôpital militaire et loin des sites universitaires, l'INCC sera le lieu idéal pour centraliser les examens post-mortem en cas de catastrophe ou d'incident CBRN.

## CRÉER UN SERVICE SCIENTIFIQUE FÉDÉRAL « MÉDECINE LÉGALE »

Compte tenu des enseignements tirés des derniers attentats terroristes, un service spécial d'anthropologie post-mortem sera également aménagé au sein du centre. À cet égard, l'INCC pourrait également faire figure de pionnier au niveau national, étant donné la quasi-absence de spécialisation en anthropologie médico-légale en Belgique.

Le service disposera des équipements nécessaires à l'imagerie post-mortem (CT scan) qui fait désormais partie intégrante des examens post-mortem médico-légaux. Outre l'imagerie dans le contexte des catastrophes, du terrorisme, de l'anthropologie et des examens post-mortem de routine, l'INCC pourra utiliser cet équipement pour effectuer des examens forensiques sur des objets non humains, notamment en cas de contrefaçon.

Le développement des activités de l'INCC dans le domaine de la médecine légale n'est donc pas un projet isolé. Il s'agit à la fois d'un projet d'intégration dans tous les services de l'institut et d'un projet d'intégration dans le paysage médico-légal national en cours de construction.

Le développement de la médecine légale à l'INCC permettra à notre pays de :

- Disposer des capacités de prise en charge médico-légale de catastrophes et d'incidents CBRN;
- Combler les lacunes en anthropologie médico-légale;
- Disposer des outils d'imagerie forensique de pointe;
- Disposer enfin d'un institut forensique national à part entière, comparable à celui de nos voisins directs.

## UN CENTRE FÉDÉRAL D'EXPERTISE MULTIDISCIPLINAIRE « DROGUES »

Après les Pays-Bas, la Belgique est le plus grand producteur de drogues synthétiques, comme l'amphétamine et la MDMA (XTC). La violence liée à la drogue explose littéralement à Anvers et à Bruxelles, mais également dans les régions rurales qui enregistrent de plus en plus de problèmes y afférents. La lutte contre la criminalité liée à la drogue est l'une des priorités du plan national de sécurité 2022-2025. C'est également l'une des préoccupations de l'UE dans le cadre de la lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée en 2022-2025.

L'INCC dispose aujourd'hui d'une expertise internationalement reconnue en matière de drogues et de toxicologie. Cette expertise couvre tant les hautes concentrations (saisies de drogues) que les faibles concentrations (traces dans le corps), ce qui est rare. L'absence d'expertise en médecine légale au sein de l'Institut est néanmoins une lacune que la construction des nouveaux bâtiments permettra de combler. Les analyses toxicologiques pourront désormais s'étendre aux examens du corps humain, ce qui permettra de corréler les résultats à ceux des approches médico-légales classiques. Les examens externes, imageries et autopsies permettront notamment de mieux appréhender le «chiffre noir» des décès dus à la toxicomanie et d'éclairer ainsi la prise en charge et les décisions politiques.

La médecine légale complètera par ailleurs les approches multidisciplinaires existantes, déjà renforcées au cours de la législature actuelle (accroissement des capacités en démantèlement des laboratoires clandestins, interventions lors de festivals, élargissement des capacités de la banque nationale de données balistiques).

La hausse de la criminalité liée à la drogue, son trafic et sa production, ainsi que l'augmentation de la consommation et de la toxicomanie constituent un défi croissant pour nos équipes qu'il faut absolument renforcer.

## UN CENTRE FÉDÉRAL D'EXPERTISE MULTIDISCIPLINAIRE « DROGUES »

L'INCC pourra ainsi continuer à contribuer efficacement à la lutte contre les réseaux criminels et à la réduction des risques liés à la consommation de drogues. Nous voulons nous profiler au niveau national et international comme centre d'excellence capable de :

- Soutenir scientifiquement les organes de coordination tels que le Commissariat national «drogues» et l'Agence de l'Union européenne sur les drogues;
- Répondre à la demande croissante de démantèlement des laboratoires clandestins de fabrication de drogues par l'équipe multidisciplinaire «C.R.U. Clan Lab Response Unit»;
- Étayer scientifiquement la lutte opérationnelle et stratégique contre le trafic de drogue en réalisant un « profilage chimique » des drogues de synthèse ;
- Effectuer des calculs de capacité et de rendement afin de déterminer les actifs illicites;
- Partager ses connaissances avec les services de police;
- Fournir une assistance aux festivals de musique;
- Contribuer à protéger la santé publique en identifiant rapidement et précisément les substances dangereuses;
- Réduire le nombre de décès liés à la toxicomanie.

 $Dans ce \, contexte, il \, faudra \, \acute{e} galement \, envisager \, de \, d\acute{e} velopper \, une \, expertise \, en \, mati\`ere \, de \, traçage \, de \, cryptomonnaie.$ 



Photo formation clanlab @NICC-INCC 2016

#### PLUS DE SCIENCE POUR UNE MEILLEURE JUSTICE - EN CONCLUSION

En tant qu'établissement scientifique fédéral au service de la justice, l'INCC a l'ambition de renforcer sa position en tant que centre de référence national et international et d'être le fer de lance des pratiques fondées sur les preuves au service de la justice. Nos nouvelles infrastructures constituent une occasion unique pour faire progresser radicalement nos capacités d'appui scientifique à la justice.

L'INCC invite les acteurs politiques et opérationnels de la justice à envisager l'évolution de l'institut en centre fédéral d'expertise multidisciplinaire en matière de justice, un « KCE – Justice », ayant pour objectifs principaux de :

- Développer des outils d'évaluation des politiques publiques en matière de justice, en priorité dans le domaine de la victimologie;
- Doter la Belgique d'un service fédéral de médecine légale ayant les capacités de faire face aux catastrophes de masse (notamment CBRN);
- Créer un Centre fédéral d'expertise multidisciplinaire «Drogues», capable de faire face aux défis croissants liés à la drogue, mais aussi de soutenir scientifiquement le commissariat national aux drogues et la nouvelle agence de l'Union européenne sur les drogues.







# LA SCIENCE POUR LA JUSTICE

Institut National de Criminalistique et de Criminologie Chaussée de Vilvorde 100, 1120 Bruxelles INCC@just.fgov.be

Photo cover & backcover : labo balistique @NICC-INCC 2012